

PROCES-VERBAL DU JEUD 23 avril 2015

CONVOCATION DU 19 mars 2015

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD,

Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT,
Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés: Aurélia RIPOCHE a donné procuration à Patrick PIVETEAU
Laurent GESTRAUD,

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 27 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-GESTION DU PERSONNEL

➤ Services techniques:

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que les agents présents bénéficient actuellement (22-23-24 avril) d'une formation professionnelle dont le thème est :l'habilitation électrique. Le coût de la formation est de 2 700 € TTC.

Une formation « conduite d'engin de chantier Caces » est programmée les 12-13-28 mai 2015. Le coût de la formation est de 2 700 € TTC.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que l'arrêt de maladie de M. André JOURDE est prolongé d'un mois.

M. le Maire rappelle que le contrat CAE-CUI de M. Bruno BERLAND arrive à échéance le 31 juillet 2015.

3-RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES-PEDT

P.PIVETEAU, adjoint, rappelle que la réforme des rythmes scolaires impose des charges supplémentaires lourdes, notamment en frais de personnel. Pour la saison 2014-2015, les communes bénéficient d'une aide de l'État de 50 €/enfant/an. Pour la saison 2015-2016, l'État renouvellera son aide financière de 50 €/enfant/an que sous la seule condition qu'un Projet éducatif de territoire soit élaboré (PEDT). La commune d'Agris reçoit dans les 70 enfants soit une aide de 3 500 €/an. Cette somme dans les temps qui courent n'est pas négligeable. La commission « Rythmes scolaires » s'est donc « attelée » à l'élaboration d'un PEDT en partenariat avec la commune de La Rochette avec qui la commune est en RPI.

Un avant-projet a été présenté aux acteurs du RPI et adopté à l'unanimité lors d'une réunion qui s'est tenue le 10 avril 2015.

Des informations sont données sur les contraintes engendrées par la mise en place du PEDT sur l'organisation au quotidien à l'école.

Le PEDT sera présenté lors du prochain Conseil municipal et présenté au Conseil d'école le 5 juin 2015 pour avis.

4-DEVIS

M.le Maire présente et commente des devis pour le remplacement de l'armoire réfrigérée à la salle des fêtes. Le revêtement plastifié des clayettes se craquelle et risque de tomber sur les aliments. 3 devis sont présentés:

- MAT HOTEL: 16: 3 612 € TTC devis du 02/10/2014
- SYNERCIEL: 4 697,81 € TTC devis du 14/04/2015
- ADI:4 433,26 € TTC devis du 07/04/2015

Catherine POLMAN informe le Conseil qu'elle est en contact avec une entreprise qui serait susceptible de réaliser des clayettes en inox. L'idée reçoit un avis favorable du Conseil. À voir le coût! Dans l'attente du devis, la décision est reportée au mois prochain.

La date du prochain conseil est fixée au **jeudi 28 MAI 2015 à 20h00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 22